

AVIS EST DONNÉ QU'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LÉVIS SERA TENUE À 19 h 30, JEUDI 21 AVRIL 2011 AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA STLÉVIS, 229 RUE SAINT-OMER, LÉVIS (QUÉBEC). UNE RENCONTRE EN COMITÉ PRÉCÉDERA L'ASSEMBLÉE À 18h00.

-ORDRE DU JOUR-

1. Ordre du jour
2. Adoption du Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du jeudi 17 mars 2011
3. Règlement no 95.2 modifiant le règlement no 95.1 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt requis pour l'agrandissement du garage pour un montant additionnel de 6,3 M\$
4. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation pour la location d'un bâtiment pour accueillir le personnel administratif et les autobus de la ST Lévis pour une période de six (6) mois
5. Règlement numéro 115 autorisant un emprunt à long terme de 4 200 000 \$ pour le financement de huit (8) autobus 2012 à plancher surbaissé
6. Confirmation à la Société de gestion et d'acquisition de véhicules de transport s.e.n.c (AVT) des quantités d'autobus de 40' (standard ou hybride) pour la commande unifiée pour la période 2012-2017
7. Modification du Règlement d'emprunt numéro 97
8. Modification d'échéance du Règlement d'emprunt numéro 97
9. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publique – pour l'achat d'autobus à plancher surbaissé
10. Autorisation de procéder au recrutement et à l'embauche d'un(e) (superviseur (e) – répartiteur(e) au service de l'exploitation
11. Affectation des soldes disponibles et règlements d'emprunt fermés
12. Félicitations à M. Stéphane Roy du Service de l'exploitation et M. Michel Bourget du service de l'entretien
13. Reconduction du contrat d'assurance collective des chauffeur (re)s d'autobus assigné(e)s, des employé(e)s de bureau, du personnel cadre et professionnel(le)s non-syndiqué(e)s de la Société de transport de Lévis
14. Comptes payables
15. Points divers
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président
